

SANS INTERCOM, DANGER IMMINANT

L'intercommunalité, on en parle beaucoup depuis quelques années déjà. Pourquoi ?

L'intercommunalité est sans doute le moyen le plus efficace pour faciliter la vie de tous les jours à chacun d'entre nous. En effet, abordons le sujet concrètement. Une gestion intercommunale des structures comme les piscines, les équipements sportifs et culturels, les crèches,... permet à tous les habitants des communes réunies dans le système intercommunal de bénéficier de ces équipements et à des tarifs identiques. Ce qui n'est pas le cas lorsque vous «usez», quand c'est possible – et ce n'est pas toujours le cas – des structures des communes avoisinantes. Un exemple : vous désirez pouvoir bénéficier d'un service crèche garderie proche de chez vous. La ville de Champagne-sur-Seine ne possède pas ce genre de centre d'accueil pour tout petits. St Mammès, elle, offre ce service à ses familles mais ne peut actuellement pas prendre en charge les enfants d'autres communes puisque la structure est uniquement communale et, de ce fait, réservée à ses seuls habitants. Dans le cadre d'une intercommunalité, le service serait accessible aux familles de l'ensemble des villes formant l'intercommunalité. A l'heure actuelle, notre ville se trouve isolée au milieu de ses voisines toutes déjà rattachées à une structure intercommunale. La commission municipale de travail sur l'intercommunalité réfléchit, «prend son temps», comme l'a indiqué notre premier magistrat lors du dernier conseil municipal du 23 mai dernier. Une nouvelle étude serait à engager puisque la précédente n'était pas concluante, malgré son coût élevé. Seulement, il y a urgence. Il y a des dossiers qui n'attendent pas. Comme celui de l'accueil des gens du voyage. Bien que le Conseil Municipal ait délibéré en «acceptant de participer à un éventuel projet intercommunal dans le cadre des subventionnements», la loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, impose désormais aux



Christine WATY
Maire-Adjoint

communes de plus de 5.000 habitants de créer ou de réhabiliter des aires d'accueil répondants à des critères très précis du code de l'urbanisme. La date buttoir est fixée au 30 juin de cette année. Deux communes sont concernées sur le territoire du SMEP (Syndicat Mixte d'Études et de Programmation) Seine et Loing : Montereau-Fault-Yonne et Champagne-sur-Seine. En ce qui concerne Montereau, la tâche sera peut-être plus aisée puisque des aires plus ou moins aménagées existent déjà. Par contre, Champagne ne dispose pas d'emplacements pour diverses raisons : en effet, notre commune ne dispose pas de terrain qui pourrait être mis en conformité avec la réglementation imposée ; elle n'est pas non plus un lieu de passage reconnu des gens du voyage, et pour ceux d'entre eux qui désirent se sédentariser, Champagne-sur-Seine dispose d'un parc locatif social important. Notre commune n'appartenant à aucun système intercommunal, la situation peut être grave. L'autorité préfectorale pourrait bien vouloir faire appliquer la loi, chez nous, comme ailleurs, et en venir à des mesures plus fermes voir à s'occuper elle-même de trouver les terrains nécessaires et de mettre en œuvre les travaux. Dans ce cas, seuls les Champignons paieront la facture. Alors qu'en prenant la décision d'agir, notre commune obtiendrait les prêts maximums à la réalisation de l'aire de stationnement. Aire qui serait, toujours dans le cadre d'une intercommunalité, probablement située ailleurs que sur le territoire de notre commune et qui bénéficierait d'une gestion répartie entre les communes impliquées donc avec un moindre coup. La prudence voudrait donc que nous rejoignons très rapidement une forme d'intercommunalité quelle qu'elle soit. La communauté de communes de Moret Seine et Loing serait probablement la plus sage pour des raisons d'identités similaires tant au niveau population que géographique. Alors y a-t-il encore à hésiter ?

Une leçon d'Humilité

Chaque jour qui passe, on s'attache à nous rappeler que solidarité, respect, partage sont les conditions d'une vie saine dans une société civilisée comme la notre. Alors quand une institutrice partage son rêve, sa passion (à l'école : le chant) avec ses élèves, il nous faut rester humble et faire preuve d'humilité. Malheureusement, cela n'est pas à la portée de tout le monde. C'est pourquoi on peut être déçu de l'attitude de la liste majoritaire d'avoir refusé de soutenir une action conjointe parents d'élèves et maîtresse pour aller jusqu'au bout de cette aventure. Le refus d'affréter un car pour se rendre à l'émission de télévision fut très mal ressenti par l'ensemble des personnes investies dans ce projet. Il a fallu qu'un parent d'élève demande alors comment faire à Christine WATY, adjointe au maire. Elle a contacté le Conseiller Général Patrick SEPTIERS. Nous le remercions, d'avoir obtenu ce bus par le Conseil Général. (On comprend là ce que doit être le rôle d'élus au service de tous, sans considération politique.) Être élus ce n'est pas seulement, même légalement, se partager une indemnité. C'est soutenir, aider et améliorer la vie de tous, qu'ils aient ou non voté pour vous. De la même manière, quand on fait une bonne action elle n'a de valeur à mes yeux que si elle est faite gratuitement sans rien attendre en retour.



Gwénaél BONNEVILLE
Conseiller Municipal